

2011_B038

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché n°09M0101 relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la signalisation routière verticale de la voirie communautaire

Le 10 février 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 février 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à PIN Jacky - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à BONFILLON Jean - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - TURCAN Jean-Louis, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 FEVRIER 2011

Rapporteur : M. BRAMOULLÉ

**Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché n° 09M0101
relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la signalisation
routière verticale de la voirie communautaire
Décision du Bureau**

Mes chers collègues,

Exposé des motifs :

Le marché n° 09M0101 est un marché de travaux à bons de commande conclu au terme d'une procédure adaptée.

Par courrier du 16 décembre 2010, la Société Signaux Girod Grand Sud (ex LRS Signalisation) titulaire du marché n° 09M0101 « travaux d'entretien et amélioration de la signalisation routière verticale de la voirie communautaire » informe la Communauté du Pays d'Aix de son changement de dénomination sociale.

La collectivité des associés de la société L.R.S Signalisation a décidé de remplacer à compter du 15 octobre 2010, la dénomination sociale par : Signaux Girod Grand Sud.

Aussi, il y a nécessité de passer un avenant afin d'entériner le changement de dénomination sociale. Cet avenant est sans incidence financière.

Ce marché de travaux a été notifié le 17 mai 2010 à la Société Languedoc Roussillon Signalisation (L.R.S.). L'échéance est annuelle et reconductible jusqu'à 3 années maximum.

Il s'exécute par bons de commande dans la limite des seuils annuels suivants :

Seuil minimal annuel : 20 000 € H.T.

Seuil maximal annuel : 40 000€ H.T.

Objet de l'avenant

Le présent avenant a donc pour objet de :

- d'entériner le changement de dénomination sociale de la société Languedoc Roussillon Signalisation par la société SIGNAUX GIROD GRAND SUD.

- de remplacer la dénomination de la société Languedoc Roussillon Signalisation par la nouvelle dénomination SIGNAUX GIROD GRAND SUD dans la totalité des pièces contractuelles du marché, à compter du 15/10/2010.

Conformément à la délibération n° 2009 A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer l'avenant cité en objet.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération n° 2009 A 143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n° 09M0101 relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la signalisation routière de la voirie communautaire.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que la nouvelle dénomination SIGNAUX GIROD GRAND SUD se substitue de fait à l'ancienne appellation Languedoc Roussillon Signalisation sur la totalité des pièces écrites du marché précité.



ENTRETIEN ET AMELIORATION DE LA SIGNALISATION
ROUTIERE DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE
Lot n° 2 Signalisation Verticale

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2009M0101

Titulaire :
Languedoc Roussillon Signalisation
(L.R.S.)

**AVENANT AU MARCHÉ
A PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX ET A BONS DE
COMMANDE ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par son **Président en exercice**, et par **délégation**, **M. Roger PELLENC** son **Vice Président** délégué au développement économique, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Bureau communautaire du 21 janvier 2011,

d'une part,

et,

La société **SIGNAUX GIROD GRAND SUD**, société domiciliée CS 40050, 34 748 VENDARGUES cedex, immatriculée sous le numéro : 338 395 858 RCS MONTPELLIER et Représentée par Tony XAVIER, Directeur,

d'autre part,

**Marché n° : 09M0101 Entretien et amélioration de la
signalisation routière de la voirie communautaire –
Lot 2 Signalisation Verticale.**

Date de notification du marché : 17 mai 2010

Montant minimum annuel : 20 000.00 € H.T.

Montant maximum annuel : 40 000.00 € H.T.

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4

Etant préalablement exposé que :

La S.A.R.L. Languedoc Roussillon Signalisation L.R.S. a été déclaré attributaire du marché n°09M0101 intitulé « Entretien et amélioration de la signalisation routière de la voirie communautaire – Lot n° 2 Signalisation Verticale », notifié en date du 17 mai 2010.

En date du 28 octobre 2010, l'annonce n°116 du journal certifiée d'information légales et économiques « Hérault juridique & économique n°2809 », mentionne que la collectivités des associés de la SARL L.R.S a décidé de remplacer à compter du 15 octobre 2010, la dénomination sociale par : SIGNAUD GIROD GRAND SUD.

En conséquence, le présent avenant a pour but de d'entériner le changement de dénomination sociale du marché précité à la société SIGNAUX GIROD GRAND SUD, sans incidence financière.

ARTICLE PREMIER – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

Changer la dénomination de la société Languedoc Roussillon Signalisation L.R.S.– société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé Parc d'Activités Aftalion, et dont l'adresse postale est CS40050, 34748 Vendargues Cedex, et dont l'administration est assurée par son Président Directeur Général, Monsieur GIROD Philippe Marc André, par la nouvelle dénomination :

SIGNAUX GIROD GRAND SUD

ARTICLE 2 – NATURE DES MODIFICATIONS APORTEES

Le Maître d'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : SIGNAUX GIROD GRAND SUD

Sous le N° SIRET : 338 395 858 00024 – APE : 4211Z

N° TVA intracommunautaire FR 39 338 395 858

RIB : LCL 30002 03060 0000070218 C 19

ARTICLE 3 - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

La dénomination de la société SIGNAUX GIROD GRAND SUD se substitue à la dénomination de l'établissement Languedoc Roussillon Signalisation LRS.

ARTICLE 4 – SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire
A....., le

A , le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire du marché, la société SIGNAUX GIROD GRAND SUD	Pour le Président et par délégation, le Vice Président délégué au Développement économique
Tony XAVIER	ROGER PELLENC
(signature et cachet de la société)	

2011_B038

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché n°09M0101 relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de la signalisation routière verticale de la voirie communautaire

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse **LOISSAIN MASINI**



Acte rendu exécutoire
Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **22 FEV. 2011**